

BILL RELATIF A LA LOI DES CHEMINS DE FER—*Suite*.

de haute finance—305; question qui intéresse surtout Toronto et Montréal—305; municipalité peut s'associer avec une compagnie de chemin de fer pour construire un pont dans la municipalité afin que le pont puisse être édifié à deux fins, pour le trafic des machines à vapeur et des fins de véhicules ordinaires—305; commission des chemins de fer diviserait les dépenses—306; demande de ce genre de ponts a beaucoup augmenté—306; loi de ce genre aidera à la colonisation du pays—306; assurera aux cultivateurs des tarifs raisonnables—306.

M. Turriff—Majoration des capitaux de nos compagnies est une grande difficulté à surmonter—306; majoration signifie augmentation des taux pour payer les dividendes—306; commission des chemins de fer peut autoriser aux compagnies le capital nécessaire pour ses entreprises—306; heureux de seconder le bill—307.

Hon. G. P. Graham—La plupart des difficultés que nous avons à surmonter proviennent de la majoration des capitaux et de la coalition des différentes sociétés sans que le Parlement puisse exercer le moindre contrôle sur ces entreprises—307; Gouvernement devrait s'occuper un peu plus des combinaisons qui s'effectuent entre les différentes entreprises—307; public souffre des monopoles—307; bon nom du Canada est élaboussé sur les marchés monétaires de l'univers—307; entreprises hasardeuses—307; à l'avenir les capitalistes seront plus prudents avant de placer leurs fonds—307; approuve le bill en principe—308.

Sir Robert Borden—Bill de ce genre exige une étude attentive et spéciale—309; renvoyer au comité pour permettre à ceux qui le voudront de plaider leur cause—309.

2e lecture—309.

Bill renvoyé au comité des chemins de fer, des canaux et des télégraphes—309.

M. Maclean (York-sud)—Ministre des Chemins de fer a déclaré formellement son intention de présenter lui-même, lors de la prochaine session, un projet tendant à modifier la loi des chemins de fer—1228; bill que je propose est dans le même sens, et qu'il serait en conséquence, inutile d'assigner des témoins pour le comité—1228.

Bill retiré—1228.

BILL RELATIF A LA "CANADIAN NORTHERN ONTARIO RAILWAY CO."

M. Blain—Dépose bill (n° 33) concernant certains arrangements faits entre la "Canadian Northern Ontario Railway Company", la "Georgian Bay and Seaboard Railway Company" et la "Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company"—123.

1ère lecture—123.

2e lecture—235.

BILL RELATIF A LA "CANADIAN NORTHERN ONTARIO RAILWAY CO."—*Suite*.

M. Blain—Compagnies énumérées dans ce bill n'ont pas pu s'entendre—602; préférable d'attendre—602.

Bill est retiré—602

BILL RELATIF A LA "NIAGARA-WEL-LAND POWER CO."

M. Blain—Dépose bill (n° 35) concernant la "NiagaraWelland Power Company"—123.

1ère lecture—123.

2e lecture—235.

BILL RELATIF AU CODE CRIMINEL ET LES APPROVISIONNEMENTS MILITAIRES.

M. Sinclair—Dépose bill (n° 40) modifiant le code criminel en ce qui concerne les approvisionnement militaires—216; rendre criminel aux yeux de la loi, l'acte de frauder le Gouvernement par la vente des articles de milice ou de marine de guerre—216; code criminel ne contient aucun châtiment pour celui qui fraude le Gouvernement de cette façon—216; toute tentative de fraude avec ce bill peut conduire à la cour d'assises et de là au pénitencier—216; deux années de pénitencier pour les coupables—216.

1ère lecture—216.

M. Sinclair—Texte du bill—323; nécessaire d'établir une loi de ce genre—323; existe une multitude de dispositions relatives aux choses de la milice—324; nombre de dispositions relatives aux contraventions—324; rien dans le code criminel qui tende à punir les entrepreneurs qui, de propos délibéré et avec l'intention de frauder, fournissent de la pacotille au ministère de de la Milice—324; deux ans de prison—324.

Hon. C. J. Doherty—Propose renvoi du bill au comité qui étudie les modifications à faire au Code criminel—325.

2e lecture—325.

Bill renvoyé au comité—325.

BILL RELATIF A LA LOI DU SERVICE CIVIL.

M. Broder—Dépose bill (n° 47) modifiant la loi de 1908 sur le service civil—326.

1ère lecture—326.

BILL RELATIF A LA "AUSTRAL INSURANCE COMPANY"

M. Bickerdike—Dépose bill (n° 48) concernant la "Austral Insurance Company"—374.

1ère lecture—374.

2e lecture—538.

BILL RELATIF A LA LOI DES ASSURANCES.

M. Lancaster—Dépose bill (n° 56) modifiant la loi des assurances de 1910—374; polices à termes renouvelables—374; permet de remplacer sa police par une police d'assurance-vie à prime uniforme—374.

1ère lecture—374.